



La démarche de labellisation *mode d'emploi*

Pourquoi

s'inscrire ?

Vous êtes maire, adjoint au maire, conseiller municipal, membre des services techniques (espaces verts, urbanisme, voirie, environnement, etc.) jardinier ou bénévole. Vous êtes engagé activement dans une démarche d'amélioration du cadre de vie de la commune, d'aménagement et d'entretien des espaces verts. Vous voulez progresser dans la démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris », ou vous y inscrire et recevoir des conseils avisés de notre équipe de jurys !

Alors rejoignez les Villes et Villages Fleuris et découvrez les valeurs du label :

- la qualité de l'accueil et du cadre de vie
- le respect de l'environnement
- le lien social
- le développement de l'économie locale

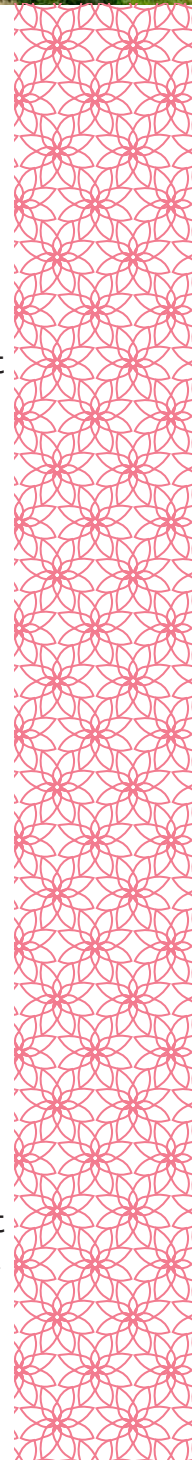
Comment

ça marche ?

DIFFERENTS ECHELONS

National, gratuit et ouvert à toutes les communes, la labellisation se déroule à 4 échelons :

- Le jury local visite toutes les communes inscrites et désigne les candidats qui seront présentés au jury départemental.
- Le jury départemental visite les communes sélectionnées par les jurys locaux. Il propose les communes susceptibles d'être primées au niveau régional. À cette occasion, il attribue différents prix dont des prix spéciaux qui mettent à l'honneur un jardinier ou une démarche particulière.
- Le jury régional attribue parmi ces dernières communes la première, la deuxième et la troisième fleur et sélectionne celles qui pourront concourir pour la quatrième fleur.
- Le jury national attribue cette quatrième fleur, ainsi que les Grands prix.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Villes et Villages

Les communes désirant participer à l'édition 2024 renvoient leur bulletin auprès de Somme Tourisme avant le **5 mai**.

Somme Tourisme recueille les inscriptions et les communique aux jurys de présélection qui visitent l'ensemble des communes inscrites. Ces jurys désignent les candidats qui seront visités par le jury départemental en juillet. Ce dernier jury sélectionne les communes susceptibles d'être primées au niveau régional pour l'année suivante.

• Maisons

Pour le concours des maisons fleuries, l'inscription s'effectue auprès de la Mairie en fournissant une ou deux photo(s) numérique(s) correspondant à une catégorie. Après avoir recensé les inscriptions, la Mairie transmet sa présélection soit à Somme Tourisme ou à la structure partenaire. Les jurys de présélection se réunissent et présentent les candidats au jury départemental.

CRITÈRES DE SÉLECTION

• Villes et Villages

La commune est évaluée sur les critères suivants :

- La visite du jury (présence d'un élu, organisation de la visite, pertinence du circuit)
- La mise en oeuvre du projet municipal (motivations municipales, stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement, stratégie de gestion)
- L'animation et promotion de la démarche (actions vers la population, les touristes, les services municipaux, gestionnaires de l'espace public, promotion du label)
- Le patrimoine végétal et fleurissement (arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères/nectarifères, fleurissement)
- La gestion environnementale et qualité de l'espace public (actions en faveur de : la biodiversité, des ressources naturelles et de la qualité de l'espace public)
- L'analyse par espace (pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion)

• Maisons

Il est impératif que les efforts de fleurissement soient visibles d'un lieu public (rue ou place). Ne sont acceptées que des photos numériques de bonne qualité. Il est souhaitable de présenter 2 photos (photo d'ensemble et une vue proche)

Les critères d'évaluation sont :

- le choix de la palette végétale (types de végétaux utilisés, harmonie des couleurs et des volumes, adaptation des végétaux aux contraintes du lieu (climat, sol, ...))
- le mode d'entretien (utilisation de techniques de gestion durable de l'espace (paillage, compostage des déchets verts, utilisation de techniques alternatives aux pesticides, récupération de l'eau de pluie, taille douce des arbres et arbustes, différenciation des hauteurs des tontes...))
- l'adaptation du fleurissement à son environnement naturel et architectural (Intégration des aménagements réalisés à l'environnement du lieu, pertinence du mode de plantation des végétaux (hors sol ou pleine terre) en fonction des contraintes du lieu (impermeabilisation totale ou partielle des surfaces, qualité du bâti ...))
- prise en compte de la biodiversité (création d'aménagements (nichoirs, hôtels à insectes, amas de bois mort, point d'eau, haies diversifiées ...))

RÉCOMPENSES

Elles sont remises lors de la remise des prix en fin d'année.

